

*Communiqué*

## **TAXE CARBONE AUX FRONTIERES : CHICHE !**

L'abandon de la taxe carbone est l'occasion de rappeler que cette taxe devait être perçue la douane. En effet, celle-ci a été conçue comme une « petite sœur » de la taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques. Elle aurait donc été acquittée à la Douane par les groupes pétroliers lors de la sortie du produit d'un établissement qu'ils gèrent (raffinerie, grand dépôt de stockage), puis son montant aurait été répercuté sur les consommateurs finaux.

Notons rapidement que consacrer tant de temps de travail pour un résultat nul, voilà qui n'est pas vraiment conforme au dogme des RGPP. En effet, ce sont des dizaines de fonctionnaires des ministères du budget et de l'écologie qui ont été mobilisés sur le sujet et qui y ont consacré des centaines d'heures de travail, multiplié les réunions de concertation, de préparation...

L'argument invoqué pour justifier l'abandon de la taxe carbone, à savoir le risque d'un développement du dumping environnemental par les pays à faible contraintes écologiques est, selon Solidaires Douanes, bien réel. C'est pourquoi, lier la mise en place d'une fiscalité nationale à la mise en place d'une taxation des produits importés en fonction de leur "contenu carbone" nous semble une mesure de bon sens. Nous pourrions ajouter que la taxe carbone doit aussi se construire au sein de l'Europe, afin de ne pas voir se développer un avantage concurrentiel de certains Etats membres sur ce sujet, comme cela existe en matière de coût du travail et de fiscalité.

Solidaires Douanes craint cependant que la volonté de soutenir une taxe carbone aux frontières extérieures de l'UE ne soit qu'un effet d'annonce de plus de Nicolas Sarkozy. Celui-ci, plusieurs fois ministre à Bercy, sait que trop bien que toute mesure douanière relève du droit communautaire et que la Commission européenne comme les autres Etats membres montrent fort peu d'enthousiasme à soutenir cette mesure, tant les divergences dues au mode de développement économique sont profondes. Le commissaire au commerce Karel de Gucht a déjà déclaré s'y opposer, mettant en avant la nécessité de prendre des mesures « qui s'entendent avec les lois du marché ».

Pour Solidaires Douanes, cette impasse dans laquelle risque de se trouver la taxe carbone aux frontières de l'UE n'est pas pour déplaire à Nicolas Sarkozy, grand défenseur du marché libre, qui n'a jamais vraiment eu l'intention de réglementer la circulation mondiale des marchandises. Pour preuve, au sommet européen de juin 2009, des dirigeants européens hostiles à cette idée ont confié que le Président n'en avait pas soufflé mot, alors même qu'il affirmait vouloir faire de cette rencontre l'occasion de mettre cette question sur la table.

Solidaires Douanes soutient que le principe de la taxe carbone nationale est un grand pas en avant en matière de prise en compte des risques environnementaux. La mise en place de cette mesure aurait dû s'accompagner d'une action forte de la France pour obtenir une harmonisation fiscale européenne et faire aboutir une taxation aux frontières des produits importés. Malheureusement, les habituelles grandes déclarations de Nicolas Sarkozy n'ont jusqu'à présent que très peu été suivies d'actes, que ce soit sur la régulation bancaire ou l'encadrement des hedge funds, et sur ce point, nous craignons qu'il en soit de même.

Paris le 30 mars 2010